

## BULLETIN DE SOUTIEN

### ENTREPRISES



#### BULLETIN DE SOUTIEN À RENVOYER À

Association interclub  
Chez Monsieur DEBEAUPTE Nicolas  
La Milouisière 14500 VIRE NORMANDIE

#### CONTACT

Tél. : 06 25 10 00 89  
nicolas.debeaupte@orange.fr

## OUI, JE DONNE !

J'approuve l'action des Restaurants du Cœur de VIRE NORMANDIE :

LOI COLUCHE Les entreprises mécènes bénéficient d'une réduction d'impôts égale à 60% du montant de leur versement dans la limite de 5 pour mille de leur chiffre d'affaires, avec report sur l'excédent sur les cinq exercices suivants.

♡ Un don de 100€ ne vous revient en réalité qu'à 40€

♡ Un don de 500€ ne vous revient en réalité qu'à 200€

♡ **Autre montant** \_\_\_\_\_ €

## QUI SUIS-JE ?

RAISON SOCIALE \_\_\_\_\_

NOM DU CORRESPONDANT \_\_\_\_\_

L'adresse est indispensable pour recevoir le reçu fiscal. Il n'est plus nécessaire de le joindre à votre déclaration d'impôt, vous devrez le présenter en cas de contrôle fiscal.

ADRESSE \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL

VILLE

PAYS

TÉLÉPHONE

EMAIL

♡ J'accepte de recevoir mon reçu fiscal par mail (formule la plus économique en frais de gestion)

♡ Je ne souhaite pas recevoir la newsletter des Restos du Cœur par mail

## PAIEMENT

Je joins un **chèque à l'ordre des Restaurants du Cœur AD14**

### LOI COLUCHE

Les entreprises mécènes bénéficient d'une réduction d'impôts égale à 60% du montant de leur versement dans la limite de 5 pour mille de leur chiffre d'affaires, avec report sur l'excédent sur les cinq exercices suivants.